

De sifflante à chuintante ou prépalatale?

par A. VAN LOEY

Il n'est peut-être pas inopportun de reconsidérer, à la lumière de quelques faits nouveaux, une interprétation de certaines graphies étranges que j'ai tentée, en 1938, dans mon étude intitulée *Bijdrage tot de kennis van het Zuid-westbrabantsch*. On trouvera la documentation à la p. 208 de cet ouvrage ; rappelons-en ici l'essentiel.

On trouve, dans des documents bruxellois s'étalant de 1217 à 1330, la graphie *ch* au lieu de *s*, et *g* au lieu de *z*, dans les exemples suivants :

après *t* : 1217 *Rotchelar* (= Rotselaar, arr. Louvain), 1277 *chertoghen* [= 's hertoghen < *ts*(= *des*) *h.*], 1291 *chiaers* (= des jaers, tsjaers), 1309 *cheren* (= des heren) ;

après *d* : 1320 *opt genne* (= op de Zenne), 1320 *dgdoenderdaghes* (= des donderdags, où l'article *des* est réduit, devant le *d* du mot suivant, à *dz*) ;

après *n* : 1248 *Meinche* (= Menso) ;

après *r* : 1277 *derchere* (= *derschere*, c.-à-d. *dorser* « batteur en grange », le *-sch* ayant déjà la valeur de *s*) ;

après *l* : 1277 *bruselcher maten*, 1301 *Wilchon* (= Wilson), 1253 *Elgebeke* (= elzebeke), 1309 *alge* (= alze, also « ainsi »).

Il semble que la graphie nouvelle *ch*, *g* ne peut s'être substituée à la graphie traditionnelle *s* ou *z* qu'à la con-

dition qu'un changement phonétique se fût opéré. Ceci est principalement visible grâce aux exemples contenant *g*, le signe d'une consonne douce, en regard de *ch*, le signe de la consonne forte, la répartition *ch* et *g* correspondant à la présence de *s* et *z* respectivement dans *chiaers* (= 's jaers, 's < *ts* < *des*) en regard de *dgdoenderdaghes* [= *dzdonderd.*, *dz* étant sonore devant le *d* du mot suivant (1)].

On peut évidemment présumer une origine romane, ou disons plutôt, pour être précis, une origine picarde ou même wallonne, de la graphie *ch*. En effet, le français *ts*, issu de *k* palatal, à l'initiale et à l'intervocalique, devient *tš*, écrit *ch* (et *c*), en picard et dans une partie de l'aire wallonne (2) : *chele* = celle ; il en va de même de *ts* issu de *tʃ* à l'intervocalique (§ 193) et après consonne, sauf *s* (§ 194) : *ordenanche*, *parchon* (partitione), ou issu de *kʃ* (§ 198 s.) : *fache* = face, *Franche* = France.

L'emprunt au picard des graphies *ch*, *g* avec leur valeur, sans aucun doute, de /š/, /ž/, serait donc une explication fort simple. Il nous autoriserait, au surplus, à considérer le changement phonétique présumé dans les mots néerlandais cités plus haut : *chiaers* etc., comme étant celui du passage de la siffiante à la chuintante. En effet, nous constatons que *s* ou *z* devient, dans les graphies, *ch* et *g* après *t* (*tsjaers*), *d* (*dgdoenderdaghes*), *n* (*Meinche*), *r* (*derchere*), *l* (*alge*). Toutes ces consonnes ont un point d'articulation en commun : ce sont des alvéolaires. Il est possible que l'articulation de la siffiante

(1) Dans 1344 *vore sente simoenijnds dach* (Arch. Ass. publ., Bruxelles, B 1453, Dilbeek), le *d* intercalé entre *n* et *s* ne peut s'expliquer que si *s* est sonore devant le *d* de *dach* : ici également, *dach* conserve donc un *d* sonore après le *s* du génitif *simoenijnds* qui lui aussi est devenu sonore.

(2) E. SCHWAN, *Grammatik des Altfranzösischen* (révisé par D. BEHRENS), Leipzig, 1911, 9^e éd., § 134 s. Cf. encore *chité*, *gendre*, *fache* dans E. BOURCIEZ, *Éléments de linguistique romane* (Paris, 1946, § 269a, § 272b).

se soit modifiée et produise un son que l'on croit percevoir comme une chuintante. On trouve une évolution analogue dans mha. *kirse* : nha. *Kirsche*, l. *falsus* : nha. *falsch* ; lorrain *puršé* « porcellus » (1), etc.

C'est dans le sens de la chuintante que j'ai interprété autrefois les graphies en question ; j'ai maintenu provisoirement cette interprétation dans ma grammaire récente du moyen-néerlandais (1949, t. II), voulant me réserver l'occasion de reconsidérer la question ultérieurement.

Je n'ai pas fait allusion, dans mon étude précitée, à un emprunt de graphie. Il est fort probable que cet emprunt n'a pas eu lieu directement, c'est-à-dire que les scribes n'ont pas emprunté la graphie détachée *ch* en partant du système graphique roman. On peut, au contraire, présumer qu'ils ont pris modèle sur des mots romans déjà empruntés et qu'en regard d'une correspondance *citeit* : *chiteit* « cité », *rotse* : *rotche* « roche » — graphies qui se sont répandues en thiois —, ils ont étendu la correspondance *ts* : *ch* à des cas phonétiques analogues de mots purement thiois comme *chiaers* = *tsjaers*. Mais une analogie simplement graphique (*ts* : *ch*, p. ex. dans *tsjaers*, *chiaers*) ne peut être soutenue pour rendre compte de cas comme *derchere*, *Wilchon*, *bruselcher* ou *alge*, mots qui n'ont jamais eu de graphie contenant *ts*.

Depuis la parution de ma première étude, j'ai recueilli et rassemblé un petit nombre d'attestations nouvelles ou de faits probablement similaires, que je citerai ici.

Une graphie *alsge* = *alse* se lit à Malines, dans une charte scabinale de Heyde du 24 mars 1293 : *met alsge selken ghelde* (*Versl. en Meded. Kon. Vl. Acad.*, 1942, p. 151) ; et en 1299 (acte en faveur de l'Hospice Leliendale ; Archives

(1) L. REMACLE, *Les variations de l'h secondaire en Ardenne liégeoise*, Liège, 1944, p. 291, 272, 329.

communales), on a : *enen loeuennen penninc* (= lovenschen p.) ;

dans un poème sur la vie de Sainte Marie l'Egyptienne, publié par NAP. DE PAUW dans *Middelnederlandsche Gedichten en Fragmenten*, I (Gand, 1893), p. 367, d'après un manuscrit en dialecte ostflamand des environs de 1290 (conservé à Audenarde ; cf. *Mnl. Woordenb.*, X^e dl., *Bouwstoffen*, n^o 914 A viii 6), on lit au vers 1 : *si ne aten oec el niet al giaer* (c.-à-d. al djaer = 't jaer), « ils ne mangèrent rien d'autre toute l'année » ;

au fol. 109 r^o du ms. 19546 de la Bibliothèque royale à Bruxelles (feuillet de garde d'un ms. contenant *Der Naturen Bloeme* de J. VAN MAERLANT), on lit un long poème (1) qui présente des caractéristiques limbourgeoises et qui peut être daté du début du XIV^e siècle (2).

Dans ce poème, nous relevons les deux vers suivants :

al miin gheren es v taengine

.....
altoes begheric v teangine

où *angin(e)* = *anesien* « contempler » ;

dans le dernier traité mystique *XII Beghinen* de Jan van Ruusbroec († 1381), édité par le P. J. VAN MIERLO (3), d'après le ms. F (composé à Bruxelles, dans le dernier tiers du XV^e s.), on trouve le mot *anchel* (signifiant probablement « rancœur ») que VERWIJS et VERDAM (*Mnl. Wdb.*, I 404) hésitent à identifier avec *antsel* (I 424), dérivé en *-sel* du verbe *anden* (nha. *ahnden* « être irrité, venger »).

Jusqu'ici, rien de neuf, si ce n'est que les graphies en question se rencontrent non seulement à Bruxelles aux

(1) Ce texte a été publié par M. LIEFTINCK dans *Tijdschrift voor Nederl. Taal- en Letterk.* (Leiden), t. LXIX, p. 24.

(2) Selon une communication verbale de M. G. Lieftinck, conservateur de la section des manuscrits de l'Université de Leyde.

(3) Malines et Amsterdam, vol. IV, 1932, p. 147.

XIII^e et XIV^e siècles, mais encore à Audenarde en 1290, à Malines en 1293, à la frontière du Limbourg et du Brabant au début du XIV^e siècle, à Bruxelles à la fin du XV^e siècle.

Mais il y a peut-être plus. Je me demande si nous ne pouvons pas rapprocher du cas en question la graphie *ghe* que l'on trouve pour le pronom enclitique *se* (nom. et acc. plur., acc. sg. fém.) dans la Vie de Sainte Christine, dont la rédaction est légèrement teintée de limbourgismes (ms. d'environ 1330 ; *Bouwstoffen* n^o 214), p. ex. *deedghe bassen, so vlouwenghe, jaeghdenghe*. JOH. FRANCK expliquait ce *ghe* en partant de *sie*, devenue **sje*, puis /dž/ (1). Peut-être n'est-il pas nécessaire de rechercher la cause du passage de la sifflante à la chuintante dans la voyelle palatale du pronom lui-même : *sie* ; dans le poème, on ne rencontre pas *sie*, mais *si* ou la forme réduite *se*.

Le phénomène aurait son origine, me semble-t-il, dans la phonétique syntaxique (*sandhi*), le pronom *se*, devenu *ghe*, étant enclitique et se trouvant ainsi après des verbes dont la forme *se* terminait par *n* : soit le *-n* désinentiel du pluriel, soit le *-n* radical d'un verbe fort au prétérit. On aurait donc l'évolution suivante : *-n + ze > *ndze > ndže* ou *nže* (cf. *alze > alge*). Et en effet, dans tous les passages où nous rencontrons le pronom *ghe*, celui-ci se trouve après un *n* (2). Le pronom ayant ainsi acquis sa

(1) *Mittelniederl. Grammatik*, 1910, § 213, Anm. 1. — Nous pouvons négliger ici l'interprétation devenue insoutenable de P. J. COSIJN (*Taal- en Letterbode*, 5, 1874, 311) qui postule un pronom fém. **hia*, issu de *sia*, qui devrait son *h* aux formes du masculin (*hi*) et qui aurait ensuite évolué en *hija*, *hige*, *hege* et enfin *-eghe* pour aboutir à *-ghe*.

(2) v. 205 : *so vlouwenghe gemene* ; — 314 *so sachmenghe vlien* ; — 316 *mocht menghe menechwerf sien varen* ; — 218 *doen leiddenghe haer sustre te hueswert ende* (219) *vermaectenghe ende dedense eten* ; — 227 (*so namen die ingele... mijn ziele*) *ende voerdenghe* ; — 245 *so vuerdenghe mi ter hellen* ; — 320 *so vincgen sise ende bondenghe* ; —

forme *ghe* après un *-n*, on peut le trouver dans d'autres positions, telle v. 472 (*si*) *deedghe bassen en hulen*.

Mais quoiqu'il en soit de l'origine (*sie* ou *se*) de *ghe*, il reste une obscurité : c'est la graphie *ghe* au lieu de *ge*. On peut évidemment invoquer une influence graphique à la fois générale (du type *gheven* = *geven*) et particulière (contact avec le pronom de la 2^e pers. plur. *ghe*, dont nous n'avons d'ailleurs pas de traces avant le XV^e siècle). Mais notre copiste écrit p. ex. *gincghen*, *geboed*, *gegeven*, *geviel*, *des morgens*, etc., sans *h*, ce qui semble autoriser la conclusion que le pronom *ghe* ne représente pas une pure analogie graphique. Ce *ghe* se présente douze fois (sinon le texte a généralement *si* et *se*). Si donc, la graphie *ghe*, qui se retrouve chaque fois avec *h*, n'est pas un caprice de scribe, on est autorisé à la lire autrement, c'est-à-dire avec sa valeur habituelle, celle d'une vélaire, et non d'une chuintante. Ce serait alors, sans doute, une vélaire palatale ; peut-être même, étant donnée l'origine : la chuintante dont elle est issue, une fricative prépalatale, un /ç/ (*ich*-laut) sonore : soit /j/.

Nous aurions ainsi une évolution $z \rightarrow \check{z} \rightarrow j$ (/ç/ sonore), et parallèlement $s \rightarrow \check{s} \rightarrow \zeta$ sourd, évolution phonétique dont un aboutissement différent (en partant d'ailleurs d'autres conditions) a été étudié avec beaucoup de sens critique par M. L. REMACLE (1).

Si donc, pour revenir à nos graphies du début et pour reprendre le problème dans son ensemble, s'il est permis de voir, dans tous les cas qui nous occupent, une évolution d'une sifflante sourde ou sonore vers une fricative

383 *woudenghe vaen* ; — 388 *si en soudenghe* (= Christina)... *vaen* ; — 472 (*si locte... al de honden ende*) *deedghe bassen en* (sic) *hulen* ; — 474 *daer iaeghdenghe* (= Christina) *de honde* ; — cf. Lutg. III, 5 *Themelsce licht bescenge doe* (*Mnl. Wdb.* II, 943).

(1) *Les variations de l'h secondaire...*, pp. 261, 314, 332 ; aussi p. 51 note (à Nanteuil, /š/ est passé à /ç/ dans /ça:to/ « château »).

prépalatale sourde ou sonore, donc *derchere* (avec /ç/), *dgdoenderdaghes* (avec /j/), on peut se demander si les graphies *ch* et *g* ne sont pas des tentatives de scribes qui ne pouvaient avoir à leur disposition d'autres signes graphiques que le *ch* et le *gh*, celui-ci étant, remarquons-le, toujours écrit sans *h*, sauf dans le poème de Sainte-Christine (1).

En dehors de *g* (*alge*) et *gh* (pronom *ghe*), une troisième tentative serait le *j* de *jerandries* ('s Her Andries) qu'on lit dans un document du début du XIV^e siècle : *bouen veren lisbetten jerandries coelf hof van brusele* (2).

Il reste enfin à interpréter, par une tentative du même genre, une quatrième graphie dont je ne vois provisoirement d'autre signification que celle d'une occlusive prépalatale : *beeldye* « image », *naeldye* « aiguille ».

On lit, dans un règlement municipal bruxellois du 9 juin 1475, d'après le ms. n° 1447, fol. 144 r°, aux Archives de la Ville de Bruxelles : *oft dat de beeldien... onrecht ende valsche waren* (3) ;

dans un état du métier des orfèvres de Bruxelles, de 1468 s. (4) : *in gouwe te naldyen, VIII lepelen daer de VI af sijn met beldyen*, (p. 167) *in goude te naelyen*, (p. 169)

(1) A comparer, pour rendre le /j/ ou /dj/ du mot mnl. *obediëren* « obéir », la graphie : *omme te obeghierene de gheboden* dans un ms. westflam. de 1487 (éd. par WILLEM DE VREESE, *Die Eerste Bliscap van Maria*, La Haye, 1931, p. 128) ; cf. d'autre part le pron. 2^e pers. plur. nom. et acc. *ge* (= *je*) dans les écrits de Cornelis Everaert (p. ex. *ic bidje in Spelen*, éd. J. W. MULLER et L. SCHARPÉ, Leiden, 1900, n° XIX : Visscher, v. 274).

(2) Liste de messes d'anniversaire de l'église d'Anderlecht (Arch. eccl. Brab. 76, n° 11, 4^e pièce, édité erronément en *serandries* par J. B. STOCKMANS dans *Bijdragen tot de Geschiedenis* de P. J. GOETSCHALCKX, II, 1904, p. 531 sqq.).

(3) Édité également par F. FAVRESSE dans *Bulletin de la Commission roy. d'Histoire*, CX, 1946, 70.

(4) Éd. par Mad. A.-M. BONENFANT-FEYTMANS, *ib.*, CXV, 1950, 165 s.

in gouwe te naeldyen, (p. 171) *dese* (sc. Eeveraet Wittins) *heeft syn naldien*.

Les formes *beeldyen*, *naeldyen* (au pluriel !) ne peuvent être des diminutifs, car l'existence d'un tel suffixe *-yen* n'est pas attestée par ailleurs à Bruxelles au XV^e siècle. D'autre part, on pourrait peut-être rendre compte d'un suffixe *-ie* dans *beelde* en partant d'un vha. *bilidi*, lui-même assez obscur d'ailleurs ; mais pour *naeldie*, toute explication de ce genre est impossible, les formes qui nous ont été transmises ne présentant pas de suffixe contenant un *i* (got. *nēpla*, vha. *nādala*, vs. *nāthla*, v. angl. *nēdl*).

Que signifie donc ce *-ie* ?

Si nous supposons que la latérale *l* a une articulation palatale, il est évident que l'occlusive alvéolaire *d* de *naelde* peut être palatalisée : */j/*, ce qui ne peut que donner l'impression acoustique d'un *yod*. J'interpréteraï donc les graphies *beeldie*, *naeldye* comme des tentatives pour représenter *beelde*, *naelde* avec *ld* palatalisés : */be:lʝə/*, */na:lʝə/*.

Si nous comparons ces formes *beeldie*, *naeldie*, à *chiaers* (< *tsjaers*), *derchere*, *alge*, *jaeghdenghe*, nous voyons que nous y rencontrons devant *ch*, *g*, *gh* une consonne avec point d'articulation commun (*t*, *r*, *l*, *n*). Cette articulation peut être alvéolaire (pointe de la langue aux alvéoles : état actuel) ou prépalatale (partie antérieure de la langue portée à la partie antérieure du palais dur : état supposé au moyen âge dans les mots en question). Certes, c'est une différence d'articulation, mais elle ne semble pas avoir eu de valeur phonologique : *naelde* et *naeldye*, *alze* et *alge* gardant la même valeur. L'articulation prépalatale cependant a eu une conséquence phonétique : la sifflante *s*, *z* suivante est devenue une fricative prépalatale */ç/*, */j/* (1),

(1) C'est précisément parce que, dans notre documentation du

l'occlusive alvéolaire *d* est passée à l'occlusive prépalatale /j/.

C'est donc en rapprochant, de notre cas primitif : *chiaers, alge*, l'évolution d'une sifflante à l'*h* secondaire liégeois, la graphie *ghe* du pronom limbourgeois *se*, les graphies *beeldye, naeldye* que je me suis demandé si l'on devait reconsidérer notre interprétation première dans le sens d'une évolution d'une sifflante vers une fricative prépalatale, et non une chuintante.

Il reste évidemment qu'on peut s'étonner, dans ce cas, d'un sens d'observation aigu chez certains scribes.

moins, le passage de la sifflante *s, z* à *ch, g* ne s'observe qu'après les alvéolaires (*t, d, r, l, n*) qu'on ne peut songer à une modification, spontanée sans doute, de l'articulation de la sifflante elle-même, modification qui aboutirait à une articulation du *s* qu'on observe actuellement chez les Hollandais et qui consiste à laisser descendre la pointe de la langue dans le fond de la cavité buccale (/sup/ au lieu de /sup/ « soep »). V. la description exacte dans L. P. H. EIJKMAN, *Phonetiek van het Nederlands* (Haarlem, 1937), p. 104 s.
